



KPMG Audit

Rue de la Terre Victoria,
Parc Edonia,

35768 Saint-Grégoire

« inscrit sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »



Deloitte & Associés

1 rue Benjamin Franklin
44801 Saint-Herblain Cedex

« inscrit sur la liste nationale des commissaires
aux comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »

Lumibird S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Lumibird S.A.

2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion

Référence : VB-192-02



KPMG Audit

Rue de la Terre Victoria,
Parc Edonia,
35768 Saint-Grégoire
« inscrit sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »



Deloitte & Associés

1 rue Benjamin Franklin
44801 Saint-Herblain Cedex
« inscrit sur la liste nationale des commissaires
aux comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »

Lumibird S.A.

Siège social : 2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion
Capital social : € 16 754 425

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société Lumibird S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lumibird S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

(note 5.2.3 de l'annexe aux comptes annuels)

Description du risque

Les titres de participation figurant au bilan de Lumibird S.A. au 31 décembre 2018 pour un montant net de 22 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note 5.2.3 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la situation financière des sociétés le justifie notamment eu égard à la valeur d'utilité déterminée selon la méthode des cash-flows futurs actualisés (DCF), représentant la meilleure estimation par la direction de la valeur d'utilité.

En 2018, les titres de Quantel USA dont la valeur brute est de 15 M€ ont été dépréciés pour un montant de 9,1 M€.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, notamment les prévisions et les taux de croissance et d'actualisation. Compte tenu de ces zones de jugement significatives, nous considérons l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit présentant un risque d'anomalie significative.

Travaux d'audit réalisés

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation déterminé par la direction, sur la base des informations qui nous ont été communiquées nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la pertinence de la méthodologie utilisée pour déterminer la valeur d'utilité ;
- apprécier, par entretien avec la direction, les principales hypothèses et modalités retenues dans le cadre de l'estimation des valeurs d'utilité, notamment les prévisions, le taux de croissance à long terme et le taux d'actualisation ;

Comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats à long terme

(note 5.2.11 de l'annexe aux comptes annuels)

Description du risque

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 56 669 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et la part des contrats à long terme représente une proportion importante. La société comptabilise les résultats sur ces contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 5.2.11 de l'annexe.

Le montant de chiffre d'affaires et de marge à comptabiliser sur l'exercice, et éventuellement de provision pour perte à terminaison à la date de clôture, dépend de la capacité de l'entité à mesurer les coûts encourus sur un contrat et à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat. Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut pas être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires doit être limité au montant des coûts encourus dont il est probable qu'ils seront recouverts.

Ces estimations sont réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction.

Compte tenu de la part relative des contrats à long terme au regard du chiffre d'affaires total et de la complexité des estimations s'y rapportant, nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires relative aux contrats long terme constituait un point clé de l'audit présentant un risque d'anomalies significatives.

Travaux d'audit réalisés

Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle interne mises en place par la direction et notamment celles relatives aux coûts imputés par contrat ainsi que celles relatives aux coûts restants à encourir, permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives que nous avons identifiés sur le chiffre d'affaires des contrats à long terme.

Par ailleurs, les contrats représentant la quasi-totalité du chiffre d'affaires à l'avancement, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- rapprocher les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans les états de suivi du contrat élaborés par le contrôleur de gestion avec la comptabilité et les données contractuelles ;
- mener des entretiens avec les chargés d'affaires pour apprécier les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat déterminé sur lequel se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires ;
- confronter la pertinence des estimations réalisées et des informations transmises par le contrôleur de gestion en comparant les données prévisionnelles avec la performance réalisée ;
- effectuer une revue critique des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison et, le cas échéant la correcte détermination des pertes à terminaison.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lumibird S.A. par les assemblées générales du 17 mai 2018 pour le cabinet KPMG et par l'Assemblée Générale du 5 juin 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG était dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte dans la 22^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Rennes et Saint Herblain, le 25 avril 2019

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Vincent Broyé
Associé

Deloitte & Associés



Alexis Levasseur
Associé

COMPTES SOCIAUX DE LUMIBIRD AU 31 DECEMBRE 2018

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 (EN K€)

Actif	2018 brut	2018 Amort & dépr.	2018 Net	2017 Net
Immobilisations incorporelles				
Concessions, Brevets, Droits similaires	636	(21)	615	613
Autres immobilisations incorporelles	497	(363)	134	204
Sous-total	1 133	(384)	749	817
Immobilisations corporelles				
Constructions s/ sol d'autrui	168	(106)	60	12
Installations techniques, matériels & outillages	2 186	(1 969)	218	265
Autres immobilisations corporelles	1 397	(938)	459	367
Sous-total	3 751	(3 013)	737	644
Immobilisations financières				
Participations	37 387	(15 120)	22 267	35 282
Créances rattachées à des participations	839	-	839	-
Autres immobilisations financières	947	-	947	877
Sous-total	39 173	(15 120)	24 053	36 159
Total de l'actif immobilisé	44 058	(18 518)	25 540	37 620
Stocks et en-cours				
Sous-total Stocks et en-cours	6 593	(1 586)	5 006	3 789
Avances & acomptes versés s/cdes	953	-	953	210
Créances d'exploitation				
Créances clients & comptes rattachés	16 909	(124)	16 785	5 045
Autres créances	26 103	(228)	25 875	10 701
Sous-total	43 965	(352)	43 613	15 746
Total de l'actif circulant	50 558	(1 938)	48 620	19 745
Disponibilités	14 565	(21)	14 544	5 703
Charges constatées d'avance	555	-	555	466
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	11
Ecarts de conversion Actif	286	-	286	426
TOTAL DE L'ACTIF	110 022	(20 478)	89 544	63 971

Passif	2018	2017
Capitaux propres et réserves		
Capital	16 754	15 771
Primes d'émission, d'apport et de fusion	31 665	24 863
Réserve légale	240	240
Réserves pour plus-values à long terme	90	90
Autres réserves	62	62
Report à nouveau	(1 200)	(2 883)
Résultat de l'exercice	(1 638)	1 683
Provisions réglementées	-	-
Total capitaux propres	45 974	39 827
Autres fonds propres		
Avances conditionnées	216	-
Total fonds propres	45 682	39 827
Provision pour risques et charges		
Provisions pour risques	540	667
Provisions pour charges	40	133
Total provisions	580	800
Dettes financières		
Autres emprunts obligataires	-	2 800
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	10 503	8 742
Emprunts et dettes financières divers	909	1 523
Autres dettes financières	-	-
Total dettes financières	11 411	13 065
Acomptes reçus sur commandes	1 777	3 330
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 926	3 344
Dettes fiscales et sociales	2 605	2 073
Autres dettes	869	351
TOTAL AUTRES DETTES	24 400	5 768
Produits constatés d'avance	4 985	779
Ecarts de conversion Passif	199	402
TOTAL PASSIF	88 544	63 971

2. COMPTE DE RESULTAT (EN K€)

compte de résultat au 31 décembre	2018	2017
Produits d'exploitation		
<i>Montant net du Chiffre d'affaires</i>	56 669	35 215
Production stockée	12 464	(403)
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	413	652
Reprise sur amortissements & provisions - Transferts de charges	1 217	1 966
Autres produits	902	519
Total des produits d'exploitation	71 666	37 949
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières, marchandises et sous traitance industrielle	28 994	16 080
Variation de stocks	11 260	1 388
Autres achats et charges externes	11 304	5 846
Impôts, taxes et versements assimilés	733	624
Salaires et traitements	7 117	7 428
Charges sociales	3 444	3 336
Dotations aux amortissements	695	437
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions		
- Sur actif circulant	68	1 617
- Pour risques et charges	-	438
Autres charges	1 109	474
Total des charges d'exploitation	64 727	37 668
Résultat d'exploitation	6 939	281
Produits financiers	375	407
Charges financières	9 477	389
Résultat financier	(9 103)	17
Produits Exceptionnels	323	224
Charges Exceptionnelles	248	229
Résultat exceptionnel	75	(5)
Impôts sur les bénéfices	(451)	(1 390)
Total des produits	72 363	38 579
Total des charges	74 001	36 896
RESULTAT NET	(1 638)	1 683

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (EN K€)

	Variation 2018	Variation 2017
Opérations d'exploitation		
Résultat net	(1 638)	1 683
Amortissements	398	437
Provisions	8 284	136
+/- des actifs cédés	(186)	46
Capacité d'autofinancement	6 858	2 302
Actifs d'exploitation		
Stocks et en cours	(1 218)	1 791
Avances et acomptes versés sur commandes	(714)	(43)
Créances clients, comptes rattachés	(5 392)	359
Autres créances	(13 754)	534
Dette d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes	(1 853)	(1 658)
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	17 478	599
Autres dettes	2 697	(2 291)
Variation du besoin de fonds de roulement	(2 759)	(709)
Aides		
Aides versées	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	4 099	1 593
Opérations d'investissement		
Acquisitions éléments actifs immobilisés		
Immo. Incorporelles	(89)	(208)
Immo. Corporelles	(460)	(207)
Immo. Financières	(1 027)	(10 073)
Cessions éléments actifs immobilisés		
Immo. Incorporelles	-	32
Immo. Corporelles	126	155
Immo. Financières	758	5
Dettes sur immobilisations	-	-
Trésorerie acquise dans le cadre de la fusion	507	-
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	(185)	(10 296)
Opérations de financement		
Augmentation capital	7 785	9 137
Avances intra-groupe	(1 360)	(1 553)
Micado	(2 800)	0
Emprunt	3 216	3 300
Remboursement emprunt	(274)	(273)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	6 569	10 611
Variation de trésorerie	10 483	212
Trésorerie à l'ouverture	556	344
Reclassement	59	-
Trésorerie à la clôture	11 098	556
VARIATION DE TRESORERIE	10 483	212

4. PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT (EN K€)

Origines :	
Report à nouveau antérieur	(1 200)
Résultat de l'exercice 2018	(1 638)
Affectations en report à nouveau :	
REPORT A NOUVEAU APRES AFFECTATION	(2 838)

5. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

5.1. Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé

L'année 2018 a été marquée par la poursuite des opérations de réorganisation du Groupe LUMIBIRD. Cela s'est traduit pour LUMIBIRD par la fusion de la société KEOPSYS dans la société LUMIBIRD, le 31 décembre 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2018. Préalablement à cette opération de fusion, la société KEOPSYS avait apporté à la société KEOPSYS INDUSTRIES, ses activités de production et de Recherche et Développement. Cette opération de fusion s'est soldée par la constatation, chez LUMIBIRD, d'un boni de fusion de 186 K€.

Par ailleurs, la société LUMIBIRD a procédé en décembre 2018 à une opération d'augmentation de capital sur le marché pour un montant total de 7 828 K€, se traduisant par l'émission de 869 868 actions de 1 € de valeur nominale. Les frais directs liés à l'opération (soit 44 K€) ont été portés en déduction de la prime d'émission.

Enfin, la plainte déposée dans le Delaware aux États-Unis à l'encontre de QUANTEL MEDICAL et QUANTEL en France, ainsi que QUANTEL USA, le 9 janvier 2018, par la société IRIDEX, en contrefaçon de brevet et de marque, ainsi que pour violation de contrat a été retirée par la société IRIDEX, sans pénalités pour LUMIBIRD SA et le Groupe.

S'agissant de ses résultats, LUMIBIRD SA extériorise un résultat d'exploitation en forte progression sur l'exercice à 6,9 millions d'euros contre 0,3 million d'euros sur la même période en 2017. Malgré cette forte amélioration de la rentabilité de la Société, le résultat net s'affiche à -1,6 million d'euros, en repli de 3,3 millions d'euros compte tenu, principalement, de la constatation d'une provision pour dépréciation des titres QUANTEL USA de -9,1 millions d'euros.

5.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- ↳ Continuité de l'exploitation,
- ↳ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ↳ Indépendance des exercices.

Et conformément aux dispositions du Code de commerce, du Plan Comptable Général tels que décrits dans le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, tel que modifié par les règlements de l'ANC n°2015-05 et ANC n°2016-07 et des pratiques comptables généralement admises en France.

5.2.1. Immobilisations incorporelles

Les frais afférents aux brevets et marques sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

Les logiciels acquis sont évalués à leur coût d'acquisition et sont amortis linéairement sur trois ans.

Les malis de fusion, correspondant aux fonds de commerce des sociétés absorbées, étant des actifs d'une durée d'utilisation indéterminable, ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (impairment test basé sur les cash flow futurs).

Depuis 2005, les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

5.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les durées et les méthodes les plus couramment retenues sont les suivantes :

Nature	Durée	Méthode
Matériels Industriels	3 à 10 ans	Linéaire
Agencements Matériels Industriels	5 ans	Linéaire
Installations générales	10 ans	Linéaire
Matériels de transport	5 ans	Linéaire
Matériels informatiques	3 à 5 ans	Linéaire
Matériels de bureau	4 à 7 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

5.2.3. Titres de participations

Méthode d'évaluation :

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la situation financière des sociétés le justifie notamment eu égard à la valeur d'utilité déterminée selon la méthode des cash-flows futurs actualisés (DCF), représentant la meilleure estimation par la Direction financière de l'ensemble des conditions économiques.

5.2.4. Stocks et en-cours

Méthode :

La méthode de valorisation est basée sur le principe du prix moyen pondéré (PMP).

Valorisation :

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits finis et les travaux en-cours comprennent les consommations matières et les charges directes de production sur la base de l'activité normale et sont valorisés selon la méthode de l'avancement.

Dépréciations :

Lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur du montant de la différence.

Une dépréciation est déterminée pour tenir compte de la rotation lente du stock ou de la destination de certains matériels (matériel de démonstration par exemple).

5.2.5. Créances

Les créances sont valorisées en valeur nominale. Elles sont dépréciées sur la base d'une analyse au cas par cas lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Ce risque est apprécié en tenant compte des assurances crédit éventuellement souscrites.

Elles sont constituées par les ventes de biens et services produits. Pour les transactions qui ne comprennent que des services, la créance n'est comptabilisée que lorsque les services sont rendus.

La société externalise la gestion de ses créances clients hors groupe dans le cadre de conventions d'affacturage. Les encours de créances cédées pour lesquelles il y a transfert de propriété au factor sont déduits de la rubrique « créances clients ». Celles pour lesquelles l'intégralité des risques n'a pas été transférée sont maintenues en créances clients.

Le financement reçu apparaissant dans la rubrique « Concours bancaires courants ».

5.2.6. Valeurs mobilières de placement

La société a souscrit un contrat de liquidité afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

Les actions propres sont évaluées sur la base de la moyenne des cours de clôture du mois de décembre.

5.2.7. Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change de la date de facturation. A la fin de l'exercice, les créances et dettes sont valorisées au cours de change officiel de clôture. Un écart de change positif ou négatif est constaté et comptabilisé. Une provision pour risque de change est constatée pour couvrir le risque de perte latente.

5.2.8. Indemnités retraites

A leur départ en retraite, les employés perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions conventionnelles.

La politique est de ne pas constituer de provision au titre des droits acquis par le personnel mais de prendre la charge correspondante dans l'exercice du paiement effectif de la dette.

Toutefois, lors de la transmission universelle du patrimoine de QUANTEL LASER DIODES à QUANTEL SA, cette dernière a repris dans ses comptes la provision pour Indemnités de Départ à la retraite comptabilisée par QUANTEL LASER DIODES. Cette provision sera reprise au fur et à mesure des départs des salariés de la société absorbée.

5.2.9. Garantie

Les produits vendus bénéficient d'une garantie couvrant les frais de réparation éventuels pendant des durées variant de un à trois ans. Une provision est établie, au moment de la vente des produits concernés, pour couvrir le coût estimé de cette garantie.

La provision pour garanties données aux clients est calculée en comparant le chiffre d'affaires réalisé sur les 3 dernières années et ventilée par période de garantie, aux dépenses de garantie faites durant les 2 dernières années.

5.2.10. Autres provisions

Les autres provisions sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date de clôture. Elles ont un caractère estimatif quant à leur montant.

5.2.11. Chiffre d'affaires

Les revenus sont constitués par les ventes de biens et services produits. Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens. Pour les transactions ne comprenant que des services, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus. Pour le chiffre d'affaires et les résultats relatifs aux contrats de prestation de services, la société applique la méthode du pourcentage d'avancement. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance. Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée.

Pour les contrats à long terme (i.e. s'étalant sur plus de 12 mois) incluant généralement des phases d'études et de définitions de produits et composants, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement en mesurant le % de réalisation des dépenses par rapport à l'enveloppe globale incluant : études, approvisionnements, main d'œuvre directe et indirecte, encadrement et aléas. Afin de limiter au maximum les risques quant à la reconnaissance du chiffre d'affaires (principalement son anticipation), le contrat est découpé en phases ou livraisons avec des dépenses associées. La performance de chaque élément du contrat est donc comptabilisée immédiatement et les coûts liés à des inefficiences (pertes de

matières, coûts de main d'œuvre inattendus ...) sont constatés en charge.

5.2.12. Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 148 144 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 6459 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le CICE a pour objet de financer l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'actions visant à favoriser son développement.

5.2.13. Continuité d'exploitation

Compte tenu des commandes déjà enregistrées et de l'évolution de l'activité, la Direction financière considère que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause pour les 12 mois à venir.

Les comptes ont été arrêtés le 1^{er} avril 2019 par le Conseil d'Administration.

Les comptes sociaux de LUMIBIRD SA sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

5.2.14. Société consolidante

LUMIBIRD SA, dont le siège social est sis 2 rue Paul Sabatier - 22 300 Lannion, est la société mère consolidante du Groupe LUMIBIRD. Les états financiers du Groupe LUMIBIRD sont disponibles à cette adresse.

LUMIBIRD SA est également intégrée dans le Groupe ESIRA, dont la société mère ESIRA est située 2 rue Paul Sabatier - 22 300 Lannion.

Informations relatives aux postes de bilan

5.2.15. Tableau des immobilisations et amortissements

Immobilisations	Valeur brute 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Valeur brute 31/12/2018
Brevets, licences, marques	63	23	(63)	23
Fonds de commerce	614	-	-	614
Logiciels	693	97	(294)	497
Immobilisations incorporelles	1 369	120	(357)	1 133
Constructions s/ sol d'autrui	116	52	-	168
Matériels industriels	4 617	194	(2 623)	-
Installations générales, Agencements, Aménagements	411	30	-	441
Mobiliers et Matériels de bureau	1 092	96	(365)	823
Immobilisations en cours	34	132	(34)	132
Immobilisations corporelles	6 270	504	(3 023)	3 751
Titres de participation	41 267	406	(4 286)	37 287
Autres Immobilisations financières	878	847	(778)	947
Créances rattachées à des participations	0	849	(10)	839
Immobilisations financières	42 145	2 102	(5 074)	39 174
TOTAL GENERAL	49 784	2 726	(8 454)	44 058

Amortissements & dépréciations des immobilisations	Valeur 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Valeur 31/12/2018
Brevets, licences, marques	62	22	(62)	22
Logiciels	489	167	(293)	363
Immobilisations incorporelles	551	189	(356)	385
Constructions s/ sol d'autrui	104	2	-	106
Matériels industriels	4 353	111	(2 494)	1 970
Installations générales, Agencements, Aménagements	226	55	-	281
Matériels de transport	-	-	-	-
Mobiliers et Matériels de bureau	944	77	(364)	657
Immobilisations corporelles	5 627	245	(2 858)	3 013
Titres de participation	5 986	9 134	-	15 120
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Immobilisations Financières	5 986	9 134	0	5 986
TOTAL	12 164	9 568	(3 214)	18 518

Le fonds de commerce qui apparaît au bilan pour 614 K€ est relatif à l'absorption de la société QUANTELL LASER DIODES en juin 2009.

Comme indiqué au 5.1, l'année 2018 a été marquée par la fusion de KEOPSYS dans LUMIBIRD SA, ce qui a conduit à l'apport de l'intégralité des actions et parts sociales qu'elle détenait dans les sociétés KEOPSYS INC (6 K€), LUMIBIRD Japan (100 K€) et KEOPSYS INDUSTRIES (3 000 K€), ainsi que l'annulation des titres KEOPSYS détenus par LUMIBIRD (-7 271 K€). Cette opération a été réalisée le 31 décembre 2018 avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2018.

La société LUMIBIRD a procédé à une évaluation des titres de participation détenue, selon la méthode précisée au point 5.2.3 des présentes annexes. Compte tenu des cash-flow futurs attendus sur la société QUANTELL USA, au regard de la valeur nette comptable historique des titres détenus (15 102 K€), il a été procédé à une dépréciation de 9 128 K€ à la clôture de l'exercice.

Les dépôts et cautionnements correspondent principalement aux gages espèces déposés dans le cadre d'emprunts contractés auprès de la BPI (700 K€) et dans une moindre mesure aux dépôts de garantie sur le bâtiment des Ulis pour 170 K€.

5.2.16. Titres de participation

Sociétés (chiffres en K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Part du capital	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Prêts et Avances Consentis	Cautions et avals donnés par la société	CA HT dernier exercice	Résultat dernier exercice	Dividendes perçus
Sociétés détenues à + 10% du capital										
QUANTEL MEDICAL	4 950	4 595	100%	10 090	10 090	2 429	287	30 874	999	-
KEOPSYS INDUSTRIES	1 795	3 173	100%	4 500	4 500	12 156	-	11 965	1 017	-
QUANTEL USA	14 489	(6 022)	100%	15 103	5 975	1 814	-	17 471	(131)	-
ATLAS LASERS	5 038	(5 521)	100%	5 038	-	300	-	-	153	-
SOFILAS	2	3	100%	2	2	4	-	-	(2)	-
QUANTEL TECHNOLOGIES	Ns	-	100%	Ns	Ns	-	-	-	(2)	-
ELIASE	100	-	100%	100	100	-	-	-	(2)	-
SENSUP	1 300	(768)	100%	1 300	1 300	-	-	687	26	-
VELDYS	1	(80)	99%	1	-	-	-	269	(28)	-
KEOPSYS INC	4	(90)	100%	6	-	839	-	6 831	112	-
LUMIBIRD JAPAN	6	(47)	100%	100	100	-	-	1 267	7	-
LUMIBIRD CHINA	202	(179)	100%	200	200	-	-	47	(178)	-
Sociétés détenues à - de 10% du capital										
MEDSURGE HOLDING INC	-	-	10%	949	-	-	-	-	-	-
SCI QUANTEL IMMO	-	-	1%	Ns	Ns	-	-	205	19	-

La société procède chaque année à l'évaluation des sociétés filiales dont elle détient les titres par la méthode des cash-flows futurs actualisés (DCF). La mise en œuvre de cette méthode, tenant compte d'un coût moyen pondéré du capital de 8,9% a conduit à déprécier les titres QUANTEL USA.

5.2.17. Stocks et en-cours

Stocks et en-cours	Brut	Dépréciations	Net 2018	Net 2017
Matières premières et consommables	4 410	(1 296)	3 115	2 437
Travaux en cours	824	-	824	683
Produits Finis	1 298	(279)	1 018	607
Marchandises	61	(11)	49	62
TOTAL	6 593	(1 586)	5 007	3 789

5.2.18. Créances

Etat des créances	Montant Brut 2017	Montant Brut 2018	A 1 an au +	A + d'un an
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	-	839	-	839
Actions propres	-	48	-	48
Autres immobilisations financières	877	899	-	899
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	82	55	55	-
Autres créances clients (1)	4 963	16 730	16 730	-
Total Clients	5 045	16 785	16 785	-
Avances et acomptes versés sur commandes	210	953	953	-
Personnel et comptes rattachés	36	35	35	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfiques (2)	5 441	6 221	1 430	4 791
Taxe sur la valeur ajoutée	116	2 499	2 499	-
Autres impôts, taxes et vers. assimilés	3	-	-	-
Avoirs à recevoir	92	64	64	-
Groupe et associés	4 438	16 674	16 674	-
Subventions	283	135	135	-
Créances liées à l'affacturage	507	244	244	-
Divers	-	-	-	-
Total Autres créances	10 916	26 825	22 034	4 791
Charges constatées d'avance	466	555	555	-
TOTAUX	17 597	45 064	39 374	5 690

(1) La forte progression des créances clients et du poste « Groupe et associés » au 31 décembre 2018 (en comparaison avec la position au 31 décembre 2017) est consécutive à l'opération de fusion entre LUMIBIRD SA et KEOPSYS (opération effectuée le 31 décembre 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2018). Dans le cadre de cette opération, LUMIBIRD a intégré l'activité commerciale de KEOPSYS et l'ensemble des opérations de facturation.

Un contrat d'affacturage au 31 décembre 2017 a été comptabilisé en moins de la trésorerie du groupe pour un montant de 1 334 K€. Après analyse du contrat, la société a considéré que les créances cédées dans le cadre de ce contrat d'affacturage bénéficiaient de conditions permettant la cession des créances à l'actif du bilan. Les comptes 2017 devraient être retraités d'un montant de 1 334 K€ en moins des créances clients et +1 334 K€ en plus de la trésorerie passive (concours bancaires courants).

(2) L'impôt sur les bénéfiques de 2018 se décompose en :

Crédit impôt recherche 2015 : 1 170 K€ dont 935 K€ cédés à titre de garantie professionnelle à des établissements bancaires
Crédit impôt recherche 2016 : 1 165 K€ dont 1 049 K€ cédés à titre de garantie professionnelle à des établissements bancaires

Crédit impôt recherche 2017 : 910 K€, dont 360 K€ sont imputés sur la dette d'impôt de l'année

Crédit impôt recherche 2018 : 2 001 K€

Crédit impôt compétitivité emplois 2015: 259 K€ dont 230 K€ cédés à titre de garantie professionnelle à des établissements bancaires

Crédit impôt compétitivité emplois 2016: 263 K€ dont 221 K€ cédés à titre de garantie professionnelle à des établissements bancaires

Crédit impôt compétitivité emplois 2017: 300 K€ dont 261 K€ cédés à titre de garantie professionnelle à des établissements bancaires

Crédit impôt compétitivité emplois 2018 : 514 K€

5.2.19. Contrat de liquidité

Au 31 décembre 2018, les moyens mis à disposition dans le cadre du contrat de liquidité sont les suivants :

- 4 376 actions ;
- 76 330,12 euros en espèces.

Les actions LUMIBIRD SA ont été achetées/vendues dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur, aux conditions de prix suivantes :

Nombre d'actions auto-détenues au 31/12/18	4 376
Nombre de titres achetés du 01/01/2018 au 31/12/18	59 431
Nombre de titres vendus du 01/01/2018 au 31/12/18	60 687
Cours moyen des achats	12,15 €
Cours moyen des ventes	12,18 €
Prix de revient moyen unitaire des titres en portefeuille au 31/12/18	11,15 €

5.2.20. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2018	2017
Crédit-bail immobilier / Loyer	214	213
Locations / Crédit-bail mobilier	90	61
Sécurité - Entretien et réparation	34	35
Assurances	9	18
Honoraires/Etudes	134	81
Voyages et déplacements	11	9
Poste/ Telecom/WEB	11	2
Extension de garantie	22	22
Foires, expositions, séminaires	-	10
Divers	30	15
TOTAL	555	466

5.2.21. Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Totaux capitaux propres
Situation au 31/12/16	8 832	22 666	393	(2 764)	(120)	-	29 007
- Affectation du résultat en RAN	-	-	-	(120)	120	-	-
- Augmentation de capital	6 939	2 198	-	-	-	-	9 137
- divers	-	-	-	-	-	-	-
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-	1 683	-	1 683
Situation au 31/12/17	15 771	24 864	393	(2 883)	1 683	-	39 827
- Affectation du résultat en RAN	-	-	-	1 683	(1 683)	-	-
- Augmentation de capital	870	6 915	-	-	-	-	7 785
- Attribution d'actions gratuites	113	(113)	-	-	-	-	-
- divers	-	-	-	-	-	-	-
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(1 638)	-	(1 638)
Situation au 31/12/18	16 754	31 666	393	(1 200)	(1 638)	-	45 974

Au 31 décembre 2018, le capital social est composé de 16 754 425 actions entièrement libérées, d'un euro chacune, soit 16 754 425 €. Elles étaient détenues au 31 décembre 2018 par :

	Nb d'actions	% du capital	Nb droits de vote ⁽¹⁾	% droits de vote ⁽²⁾
EURODYNE ⁽³⁾	1 783 488	10,64%	2 527 554	14,23%
ESIRA ⁽⁴⁾	7 319 457	43,69%	7 319 457	41,20%
Concert EURODYNE/ESIRA	9 102 945	54,33%	9 847 011	55,43%
Amiral Gestion	920 966	5,50%	920 966	5,19%
Cogefi Gestion	10 476	0,06%	10 476	0,06%
Keren Finance	511 238	3,05%	511 238	2,87%
FINANCIERE ARBEVEL	866 388	5,17%	866 388	4,90%
Autres dont public	5 342 412	31,89%	5 606 033	31,56%
TOTAL	16 754 425	100,00%	17 762 112	100,00%

(1) Droits de vote exerçables en Assemblée Générale des actionnaires.

(2) Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés sans tenir compte des actions auto-détenues par la Société qui sont privées de droits de vote en application des dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, soit sur un nombre total de droits de vote réels de 17 762 112 au 31 décembre 2018.

(3) La société EURODYNE est une société par actions simplifiée de droit français dont le capital est détenu par la société ESIRA.

(4) La société ESIRA est une société par actions simplifiée, dont le capital est détenu à 85% par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur Général de la Société.

Actions gratuites

L'Assemblée Générale extraordinaire du 15 avril 2016 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite d'un plafond représentant 10% du capital social de la Société existant à la date de décision d'attribution.

Le Conseil d'Administration a procédé le 3 juin 2016 à l'attribution gratuite d'un nombre de 339 650 actions de la Société au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de certaines des sociétés qui lui sont liées. La date d'attribution définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil d'Administration du 3 juin 2016 a été fixée au 3 juin 2018. Par décision du 4 juin 2018, le Conseil d'Administration de la Société a constaté l'expiration de la période d'acquisition et la levée des conditions de l'acquisition définitive des actions, à savoir la condition de présence et la réalisation des conditions de performance. Il a en conséquence décidé l'émission de 113 100 actions nouvelles.

La valeur du plan d'attribution a été déterminée de la manière suivante :

Plan d'actions gratuites	Plan du 03/06/2016	Plan du 03/06/2016	Plan du 03/06/2016	Total
Nombre d'actions gratuites totales attribuées à l'origine (A)	129 650	60 000	150 000	339 650
Date du conseil décidant l'attribution	03/06/2016	03/06/2016	03/06/2016	-
Fin de la période d'acquisition	03/06/2018	03/06/2018	03/06/2018	-
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	3,91	3,91	3,91	-
Forfait social (C)	20%	20%	20%	-
Valeur du plan au 03/06/2016 (A*B* (1+C))	608 318	281 520	703 800	1 593 638
Nombre d'actions gratuites annulées/refusées	16 550	60 000	150 000	226 550
Nombre d'actions restantes à la date d'acquisition (03/06/18)	113 100	0	0	113 100
Nombre d'actions restantes au 31 décembre 2018	-	-	-	-
Valeur du plan au 31/12/2018	-	-	-	-

5.2.22. Provisions

Nature des provisions	Montant début de l'exercice	Autres mouvements	Augmentations - Dotations	Reprises		Montant fin de l'exercice
				Consommations	Non Consommées	
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	-
Total I	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges						
- Pour garanties données aux clients	133	-	-	-	(59)	(74)
- Pour pertes de change	426	545	286	(971)	-	286
- Pour pensions et obligations similaires	40	-	-	-	-	40
- Pour autres provisions pour risques	201	84	95	(108)	(93)	179
Total II	800	629	381	(1 079)	(152)	579
Provisions pour dépréciation :						
- Sur stocks et en-cours	1 601	-	(14)	-	-	1 587
- Sur comptes clients	81	44	70	(71)	-	124
- Sur comptes courants	216	-	12	-	-	228
- Sur titres de participation	5 986	6	9 128	-	-	15 120
- Sur VMP	-	-	5	-	-	5
Total III	7 884	50	9 201	(71)	-	17 064
Total général	8 684	679	9 582	(1 150)	(152)	17 643
Exploitation			354	(1 145)	(59)	
Financières			9 164	-		
Exceptionnelles			64	(5)	(93)	
TOTAL			9 582	(1 150)	(152)	

5.2.23. Emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières	2018	2017
Emprunt en obligations provenant de Micado	-	2 800
Total des emprunts obligataires	-	2 800
Emprunt auprès des établissements de crédit	7 207	3 629
Intérêt sur emprunt	15	61
Avance liée au CIR	1 985	2 759
Avance liée au CICE	712	955
Mobilisation créances	-	1 334
Découverts bancaires	8	4
Total Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	9 927	8 742
Compte courant	1 485	1 523
Total Dettes financières	11 412	13 065
Trésorerie active	14 544	5 703
DETTES FINANCIERES NETTES	(3 132)	7 362

La Société a émis, en décembre 2012, un emprunt obligataire de 2 800 K€. Cet emprunt obligataire représenté par 28 obligations de 100 000 euros de valeur nominale chacune a été intégralement souscrit par le fonds Micado France 2018. Il a été intégralement remboursé par anticipation au 30 juin 2018.

5.2.24. Dettes

Etat des dettes	Montant Brut 2017	Montant Brut 2018	A 1 an au +	A + 1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Autres emprunts obligataires	2 800	-	-	-	-
Dettes auprès des établissements de crédit	8 742	9 927	1 554	6 575	1 798
Concours bancaires	-	-	-	-	-
Groupe et associés :	1 523	1 485	1 485	-	-
Total Dettes financières	13 065	11 412	3 039	6 575	1 798
Fournisseurs et comptes rattachés	3 344	20 926	20 926	-	-
Dettes sur immobilisations	3	-	-	-	-
Total Dettes Fournisseurs :	3 347	3 347	3 345	0	0
- Personnel et comptes rattachés	890	909	909	-	-
- Sécurité sociale et comptes rattachés	836	938	938	-	-
- impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-
- T.V.A. à décaisser	69	414	414	-	-
- Autres charges fiscales	275	344	344	-	-
Total Dettes fiscales et sociales :	2 070	2 605	2 605	-	-
Subventions	325	-	-	-	-
Dettes diverses	26	869	869	-	-
Total Autres Dettes :	351	869	869	0	0
Subventions constatées d'avance	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance (*1)	779	4 986	4 986	-	-
Total produits constatés d'avance :	779	4 986	4 986	0	0
TOTAUX	19 611	23 218	14 844	6 575	1 798

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 3 075 K€, dont 2 800 K€ d'emprunt obligataire et 53 K€ d'intérêts courus sur emprunt

(*1) Les produits constatés d'avance concernent des prestations restant à effectuer sur contrats et produits facturés pour 4 833 K€ ;

5.2.25. Produits à recevoir

Produits à recevoir	2018	2017
Contrats	2 097	845
Prestations de SAV	11	9
TOTAL	2 108	854

5.2.26. Charges à payer

Charges à payer	2018	2017
Factures non parvenues	16 367	931
Dettes sur congés payés	910	872
Autres dettes de personnel	181	460
TOTAL	17 458	2 263

Au 31 décembre 2018, les factures non parvenues sont principalement composées par la facture que KEOPSYS INDUSTRIES doit établir à LUMIBIRD pour l'approvisionnement des lasers produits et vendus sur le second semestre 2018 et ce, consécutivement à la fusion entre KEOPSYS et LUMIBIRD en date du 31 décembre 2018 et à effet rétroactif au 1^{er} juillet 2018.

5.2.27. Ecarts de conversion

Actif	2018	2017
Clients	275	407
Fournisseurs	11	20
TOTAL	286	426

Passif	2018	2017
Créances rattachées à des participations	15	-
Fournisseurs	133	159
Clients	51	27
TOTAL	199	186

5.3. Notes sur le compte de résultat

5.3.1. Chiffre d'affaires

Ventilation	2018	2017
Ventes France	28 265	18 281
Ventes Export	28 404	16 934
TOTAL	56 669	35 215

5.3.2. Répartition des ventes par zones géographiques

Pays	CA 2018	% du CA	CA 2017	% du CA
France	30 572	54%	18 281	52%
Hong Kong	1 784	3%	2 619	7%
Etats-Unis	3 780	7%	2 251	6%
Allemagne	2 063	4%	1 713	5%
Corée	2 095	4%	1 771	5%
Chine	4 295	8%	1 795	5%
Autres pays	12 100	21%	6 784	19%
TOTAL	56 689	100%	35 215	100%

5.3.3. Exposition aux risques de change

Nos facturations en devises se sont élevées en 2018 à 15 958 K€ contre des achats à hauteur de 8 920 K€. Le risque de change porte donc sur 7 038 K€ et concerne quasi-exclusivement des opérations en dollar. Le résultat net de change de la société s'élève à +627,7 K€ dont 517,3 K€ constaté en résultat d'exploitation et 110,4 K€ en résultat financier.

5.3.4. Frais de recherche et développement

Le montant des frais directs de R&D pour l'année 2018 s'élève à 3 136 K€. Ces frais sont intégralement passés en charges.

5.3.5. Effectifs

Effectifs à date	2018	2017
Etude et Fabrication	98	107
Commercial	13	10
Administratif	29	21
TOTAL AU 31/12	140	138
Effectif moyen sur la période	135	144

5.3.6. Dotations et Reprises de provision d'exploitation

Les reprises de provisions d'exploitation, d'un montant de 1 205 K€ se décomposent comme suit :

Ventilation	2018	2017
Garantie	59	2
Stocks et en cours	-	1 652
Pensions et obligations similaires	-	19
Autres provisions pour charges	93	0
Autres provisions pour risques	10	32
Provision pour pertes de change d'exploitation	971	221
Clients	72	33
TOTAL	1 205	1 959

Les dotations aux provisions d'exploitation, d'un montant de 354 K€ se décomposent comme suit :

Ventilation	2018	2017
Garantie clients	-	-
Autres provisions pour charges	-	52
Stocks et en cours	(14)	1 601
Compte courant	12	0
Provision pour pertes de change d'exploitation	286	385
Clients	70	16
TOTAL	354	2 054

5.3.7. Résultat financier

Produits financiers	2018	2017
Produits financiers de participations	-	350
Autres intérêts et produits assimilés (*)	246	57
Reprises sur provisions transferts de charges	-	-
Différences positives de change	129	29
TOTAL	375	436

(*) dont 186 K€ de boni de fusion (au titre de la fusion KEOPSYS LUMIBIRD) et 52 K€ de produits financiers afférents aux entités liées

Charges financières	2018	2017
Dotations financières aux amortissements et provisions	9 165	41
VNC actifs financiers cédés	-	-
Intérêts et charges assimilés	294	303
Différences négatives de change	18	51
TOTAL	9 477	395

LUMIBIRD a constaté une provision de 9 128 K€ sur la participation qu'elle détient dans QUANTEL USA (15 110 K€ en valeur brute), ainsi qu'une provision pour risques sur la situation nette de la société ATLAS LASERS pour 31 K€.

5.3.8. Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	2018	2017
Annulation de l'IS de KEOPSYS au 30 juin 2018	24	-
Régularisation tiers	6	8
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	126	0
Produits de cessions des titres GIAC	16	-
Cession du fonds de commerce à KEOPSYS	-	187
Bonis sur actions propres	52	28
Reprise de provisions sur litiges prud'homaux	98	-
TOTAL	322	224

Charges exceptionnelles	2018	2017
Amendes et pénalités	1	2
Divers fiscal et social	9	0
Actions propres	26	2
VNC des actifs corporels cédés	127	34
VNC des titres GIAC	15	-
VNC des actifs cédés (Fonds de commerce)	-	187
Régularisation tiers	6	4
Litiges prud'homaux (dont provision)	64	0
TOTAL	248	229

5.4. Autres informations

5.4.1. Engagements hors bilan

Indemnités de départ en retraite :

Les engagements et charges afférents aux régimes à prestations définies sont évalués chaque année en tenant compte des conditions suivantes :

- ↪ Tables de mortalité générationnelle 85
- ↪ Convention collective de la métallurgie
- ↪ Evolution des salaires : 1,80%
- ↪ Rotation des effectifs :
 - < 41 ans : 4,39%
 - >41 ans et <50 ans : 2,63%
 - >50 ans : 0%
- ↪ Taux d'actualisation : 1,57%

Le montant des engagements hors bilan en matière d'indemnités de départ en retraite à verser est estimé, à la date du bilan, à 1 292 K€. Au 31 décembre 2017, le montant de ces engagements s'élevait à 1 193 K€.

Cautions données sur marchés : 59 K€

Cession en garantie de créances professionnelles ou préfinancement : 3 273 K€, dont :

- ↪ 1 984 K€ pour les crédits d'impôt recherche de 2015 à 2016,
- ↪ 711 K€ pour le Crédit Impôt Compétitivité Emploi 2015 à 2017,
- ↪ 578 K€ au titre de l'encours Factor.

Le fonds de commerce de QUANTEL MEDICAL a été affecté en nantissement de 1^{er} rang pour un montant restant dû de 7 K€ au profit de la Banque Populaire du Massif Central et au 2^{ème} rang pour un montant de 28 K€ au profit de la Banque Nuger. En complément du nantissement de 1^{er} rang, QUANTEL s'est portée caution solidaire à hauteur de 100% du capital restant dû au 31 décembre 2018 (7 K€).

QUANTEL s'est portée caution de tous les engagements de QUANTEL MEDICAL auprès de la Banque Populaire du Massif Central (200 K€ au 31 décembre 2017) pour un montant maximum de 500 K€.

Les titres des filiales de QUANTEL ne font l'objet d'aucune sûreté ou garantie.

5.4.2. Ventilation de l'impôt

	Résultat Avant impôt	Impôt théorique	Report déficitaire	Effet de l'intégration fiscale	Impôts dûs	Résultat net
Résultat d'exploitation	6 939	-	-	-	-	6 939
Résultat financier	(9 102)	-	-	-	-	(9 102)
Résultat exceptionnel	74	-	-	-	-	74
Résultat avant impôt et crédits	(2 237)	(1 838)	(1 059)	-	(900)	(2 989)
Crédits d'impôts	-	480	-	-	480	480
Correction d'impôt	-	-	-	-	-	-
Effet de l'intégration fiscale	-	-	-	871	871	871
RESULTAT APRES IMPOT	1 647	42	(5)	-	450	(1 638)

5.4.3. Intégration fiscale

La Société LUMIBIRD, tête de groupe, intègre fiscalement toutes les sociétés françaises qu'elle détient directement ou indirectement à plus de 95% au 1^{er} janvier 2018. Les sociétés ELIASE et QUANTEL Technologies, créées en 2018, seront intégrées au Groupe d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2019.

Présentation de la position fiscale du groupe :

Sociétés intégrées - 2018	Ouverture	Augmentation	Utilisation	Clôture
Déficit restant à reporter	23 752	-	(2 669)	21 083
Total Base déficitaire reportable	23 752	-	(2 669)	21 083
Taux Applicable	33,33%	-	-	28%
Crédits d'impôt liés aux reports déficitaires	7 917	-	-	5 903

Le groupe disposait au 31/12/2018 de 21 083 K€ de reports déficitaires.

Hors intégration fiscale, La société LUMIBIRD SA :

- a supporté une charge d'impôt société de 900,5 K€ (hors crédit d'impôt) ;
- dispose de 499 K€ de déficits propres à la clôture de l'exercice ;

5.4.4. Rémunération des dirigeants

- Administrateurs non mandataires sociaux : 34 K€
- Administrateurs mandataires sociaux : 200 K€
- Dirigeants salariés non mandataires sociaux (membres du comité exécutif) : 830 K€

5.4.5. Opérations intervenues après la clôture

Aucun événement significatif concernant la Société ou le Groupe n'est survenu depuis la clôture du dernier exercice et ne nous semble devoir être signalé.